

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 septembre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

LE DRAPEAU CANADIEN

MODIFICATION VISANT SON USAGE
LORS DES CÉRÉMONIES

M. Maurice Allard (Sherbrooke) demande à présenter le bill n° C-153, intitulé «Loi concernant l'usage du drapeau canadien lors de cérémonies».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Allard: Monsieur le président, le drapeau «Union Jack» est habituellement hissé en la présence de Sa Majesté la Reine du Canada ou son représentant dans des occasions ou des cérémonies publiques. Or, Sa Majesté la Reine du Canada est également chef de l'État canadien et agit à ce titre dans ce pays; il semble donc qu'en la présence du chef de l'État canadien, le drapeau canadien puisse être hissé au même titre que le serait le drapeau habituellement hissé selon la coutume établie.

C'est là le but que vise le présent projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES AUX NATIONS UNIES—LA VISITE AU CANADA DE PRÉSUMÉS ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au premier ministre concernant l'allocution intéressante prononcée hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Assemblée générale des Nations Unies où il a préconisé la cessation des bombardements au Vietnam du Nord et déclaré aussi, je cite: «il n'existe nul espoir de progrès vers un règlement pacifique en des appels ou propositions qui placent tout le fardeau d'un seul côté».

J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement songe à donner suite à cette

déclaration au moyen de négociations ou de discussions avec d'autres parties intéressées, en vue de faire naître une amélioration dans cette situation très dangereuse. En particulier, j'aimerais savoir si on projette quelques nouvelles ouvertures à l'adresse des autorités d'Hanoï ou de leurs alliés pour mettre fin au flot de combattants et d'armements du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud, advenant un arrêt des bombardements.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est présentement en route pour Ottawa. J'espérais le voir à son siège pour traiter cette question, mais il ne sera pas ici avant demain matin.

Il y a eu des discussions avec d'autres gouvernements sur les mesures à prendre pour donner suite aux diverses propositions qui ont été formulées au sujet de ce conflit. Que je sache, aucune mesure spéciale n'est prise en ce moment, certainement pas par nous, avec Hanoï, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourra peut-être ajouter quelque chose demain à ma réponse, car il a été en rapport avec un bon nombre de délégations aux Nations Unies.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe au premier ministre. Pourrait-il nous expliquer le but de la visite faite au Canada par des membres du front de libération vietnamienne, organisation communiste qui mène actuellement des activités hostiles contre les forces des États-Unis au Vietnam. A quel titre le gouvernement canadien leur a-t-il accordé des visas pour effectuer ce qui paraît être une tournée de propagande? En outre, le gouvernement a-t-il reçu, à ce sujet, des instances de la part de Washington?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, ces étudiants, ou prétendus tels, ont été invités au Canada par une association d'étudiants du Québec. Ils détiennent des passeports nord-vietnamiens qui, sous certaines conditions, sont acceptables pour admission au Canada. S'ils voyageaient munis d'un document délivré par le soi-disant front de libération, celui-ci n'aurait pas été acceptable. Nous avons des relations avec le gouvernement du Vietnam du Nord parce que notre pays est membre de la Commission internationale et nous reconnaissons leurs passeports